

Le petit **Massiotin** bulletin municipal

Numéro **61**

FÉVRIER / MARS / AVRIL 2022





Roland Besson

Après la fermeture des « perceptions » ou Trésor public de proximité, les centres des finances publiques se regroupent progressivement. Aussi, pour répondre aux attentes des élus, la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) développe un nouveau réseau de proximité pour développer une offre de conseil au plus près des attentes des décideurs publics, c'est-à-dire des élus. Cette volonté se traduit par la mise en place de nouveaux conseillers dénommés « conseiller aux décideurs locaux (CLD) ». Deux postes de CLD sont créés pour l'ensemble du Pays Voironnais. Ils ont pour mission d'assurer un conseil adapté et personnalisé au profit des élus locaux et des petites communes.

Ainsi, cette année, nous avons pu bénéficier de ce nouveau service pour la préparation du budget.

Le 8 avril 2022, l'ordre du jour de la réunion du Conseil municipal concernait entre autres les finances communales avec, in fine, le vote du budget primitif 2022.

En premier lieu, nous avons adopté le compte de gestion 2021 (établi par le Trésor Public) et le compte administratif (établi par la commune) en tous points identiques.

C'est donc sur cette base mais surtout dans un contexte financier tendu – impact budgétaire de la Covid19, diminution des dotations de l'Etat, inflation, augmentation du salaire minimum des agents de la fonction publique au 1er mai 2022, hausses inexorables des tarifs de l'énergie et des matières premières qu'a été élaboré le budget primitif 2022.

Dans le même temps, nous maintenons les subventions aux associations et la dotation scolaire pour notre école.

S'agissant du taux des taxes directes locales, ils sont restés inchangés depuis 2015. En 2021, à la suite de la suppression de la taxe d'habitation des ménages, l'Etat a transféré le produit de la taxe sur le foncier bâti (TFB) des départements aux communes. Le taux départemental de 15.90 % est venu s'ajouter au 20.27 % de notre commune pour atteindre 36.17 %. La taxe sur le foncier non bâti (TFNB) restant au même taux de 54.12 %.

Le Conseil municipal a pris la décision d'augmenter les deux taxes de 1.5 %. Dès lors, le taux de la taxe sur le foncier bâti (TFB) passe de 36.17 % à 37.67 % et celle sur le foncier non bâti (TFNB) de 54.12 % à 55.62 %.

Cette hausse qui demeure en dessous de l'inflation estimée qui pourrait s'établir en 2022 entre 4.4 % et 5 % devrait nous permettre de faire face à l'augmentation de nos dépenses de fonctionnement pour maintenir le même niveau de service tout en dégagant une part d'autofinancement pour nos investissements.

Le budget primitif 2022 de la commune a donc été voté, à l'équilibre en dépenses et en recettes, à hauteur de 583.026,81 € en section de fonctionnement et de 191.886,26 € en section d'investissement. Pour rappel, les principaux investissements prévus concernent la fin de l'équipement informatique de l'école, la mise en place du double-vitrage au 2^e étage de la mairie en février, l'isolation des combles de la mairie et de l'école (programme départemental) en avril, la réfection du pont de la Gontarie, la reprise de l'affaissement de la route du Grand Bois, la réparation d'un réseau à la Côte d'Ainan.

Vous trouverez, enfin, les résultats des élections présidentielles enregistrées dans notre commune. Pour les élections législatives des 12 et 19 juin 2022, vous pouvez vous porter volontaires pour tenir le bureau de vote du 1^{er}, du 2^e tour ou des deux, il suffit de donner vos coordonnées à la mairie avec un numéro de téléphone et vos disponibilités.

Les beaux jours se profilent à l'horizon, alors partagez pleinement de bons moments et profitez de notre village, de son parc et des chemins aux alentours.

Bien cordialement.

Votre Maire.

Roland Besson

sommaire

■ Informations municipales

Budget communal 2022.....	4
Résultats élections présidentielles du 10 et 24 avril 2022.....	4
Le bureau de vote.....	4
Lors du dernier conseil municipal.....	5
Comprendre l'objectif «Zéro Artificialisation Nette» des sols (ZAN).....	5

■ Vivre à Massieu

Un potager géré par les enfants de la cantine.....	6
Le numérique à l'école.....	7
Bonne retraite Anna !.....	7
De nouveaux exposants sur le marché de Massieu.....	7
Préparons notre prochaine Fête des Saveurs !.....	7
Cérémonie commémorative du 8 mai.....	8
Inauguration des composteurs collectifs du Parc de la Murgière.....	8
Pose de nichoirs sur les bâtiments municipaux.....	8
Réseau Loup Lynx.....	9

■ La vie de nos associations

Association les Guenilles : retrouvons-nous le 11 juin.....	9
Amicale des donneurs de sang de la Vallée de l'Ainan.....	9
5 pompiers valdinois au cross national sapeurs-pompiers.....	9
Une très belle saison pour Massieu Ski Club !.....	10
Vernissage aquarelle.....	10

■ Zoom sur

Conférence Alimentation Saine à Massieu.....	10
Prêt d'un broyeur à végétaux aux particuliers.....	10
UKRAINE, vous avez répondu présents !.....	11
Pour un comportement de bon voisinage.....	11
Erratum.....	11
Bienvenue chez vous !.....	11

■ Agenda

20 mai : «En route vers un nouveau monde»	12
10 juin : conférence "Alimentation saine"	12
11 juin : 6 ^e rencontre et 1 ^{er} challenge "merdier"	12
25-26 juin : festival Fête comme chez Vous.....	12

■ Rappel

Abonnement à la newsletter.....	12
Informations pratiques.....	12

Budget communal 2022

Fonctionnement		
Exercice 2021	Excédent antérieur reporté en fonctionnement	20 819.00 €
	Excédent antérieur reporté en investissement	6 222.08 €
	Dépenses	482 413.84 €
	Recettes	532 419.94 €
Exercice 2022 Budget Primitif	Excédent antérieur reporté en fonctionnement	0.00 €
	Excédent antérieur reporté en investissement	57 937.30 €
	Dépenses	583 026.81 €
	Recettes	583 026.81 €

Investissement		
Exercice 2021	RAR en dépenses	90 870.34 €
	Dépenses	283 344.63 €
	Recettes	360 902.22 €
Exercice 2022 Budget Primitif	RAR en dépenses	19 315.20 €
	Dépenses	191 886.26 €
	Recettes	191 886.26 €

RAR = Restes à réaliser

➡ Résultats des élections présidentielles du 10 et 24 avril 2022

La liste électorale comporte 603 inscrits sur le registre électoral unique (REU).

Pour les 2 tours, il y a eu le même nombre d'abstentions (153) soit 25.37 % et de votants (450) soit 74.62 %.

Résultat du 1^{er} tour dans l'ordre du nombre de voix obtenues :

MACRON	122 voix soit 27.85 %
LE PEN	101 voix soit 23.05 %
MÉLENCHON	98 voix soit 22.37 %
ZEMMOUR	28 voix soit 6.39 %
PECRESSE	22 voix soit 5.02 %
LASSALLE	19 voix soit 4.33 %
JADOT	16 voix soit 3.65 %
ROUSSEL	12 voix soit 2.73 %
HIDALGO	6 voix soit 1.36 %
DUPONT-AIGNAN	6 voix soit 1.36 %
ARTHAUD	5 voix soit 1.14 %
POUTOU	3 voix soit 0.68 %

Résultat du 2^e tour dans l'ordre du nombre de voix obtenues :

MACRON	235 voix soit 58,31 %
LE PEN	168 voix soit 41.68 %

➡ Comment fonctionne le bureau de vote...

Le bureau de vote n'est pas un endroit ouvert à tous et seuls peuvent y pénétrer :

- les électeurs inscrits sur les listes électorales du bureau ;
- les délégués des candidats ou des listes ;
- les membres et délégués des commissions de contrôle des opérations de vote ;
- les délégués du Conseil constitutionnel pour les scrutins relevant de son contrôle (référendum, élection du Président de la République).

Un déroulement strictement cadré...

Dès l'ouverture du scrutin, l'électeur peut se présenter au bureau de vote indiqué sur

sa carte électorale. Pour voter, il suffit d'être inscrit sur les listes électorales et de disposer d'une carte d'identité mais la présentation de la carte électorale simplifie la vérification. Une fois sur place, il convient de se plier à un règlement strict. Votre inscription sur les listes est vérifiée. **Vous êtes tenus, ensuite, de prendre au moins deux bulletins de votes sur la table, afin de respecter l'anonymat de votre choix.** Si vous préférez apporter vous-mêmes vos bulletins, vous devez les tenir de manière visible avant d'entrer dans l'isoloir.

Le passage (seul) dans l'isoloir est obligatoire. Vous pouvez, en théorie, y rester autant que possible mais en prenant en compte par exemple le monde qui attend. L'électeur se présente ensuite devant l'urne où le président du bureau ou son suppléant vérifie son identité en lisant à voix haute la pièce d'identité ou la carte électorale qu'il lui présente. Le président du bureau de vote doit aussi vérifier que vous ne détenez qu'une seule enveloppe, mais il n'a en aucun cas le droit de la toucher. Il vous suffit ensuite de mettre cette enveloppe dans l'urne, puis de signer la liste d'émargement, de récupérer votre carte d'électeur ou d'identité.

À noter, enfin, que le Code électoral précise que « toutes discussions et toutes délibérations des électeurs sont interdites à l'intérieur des bureaux de vote », l'ambiance doit y rester calme et sereine.

Lorsque, pour une raison quelconque, ce bon déroulement est perturbé ou entravé, il appartient dans un premier temps aux membres du bureau de vote de rappeler les électeurs à leurs obligations légales. Si les incidents se multiplient ou perdurent, le président peut décider l'expulsion des personnes à l'origine des incidents, le cas échéant, en requérant la force publique.

Le président du bureau de vote a seul la police de l'assemblée. Il peut faire expulser tout électeur qui troublerait ou ralentirait les opérations de vote ou de dépouillement.

► N'oubliez pas que **les prochaines élections législatives auront lieu les dimanches 12 et 19 juin 2022** et en cas d'empêchement, pensez à établir une procuration.

Lors du dernier conseil municipal

Le 24 mars 2022, nous avons reçu copie de la lettre de Christian De Bacco qu'il a adressée à la sous-préfète de la Tour du Pin pour lui demander de démissionner de sa fonction de maire adjoint tout en restant conseiller municipal. La sous-préfète l'a acceptée le 31 mars 2022. Nous regrettons vraiment cette décision prise pour des raisons personnelles et nous la respectons. Nous remercions vraiment Christian pour son investissement dans l'étude des dossiers d'urbanisme, le suivi de la conformité des constructions et les différents projets touchant le patrimoine communal et les travaux. Nous lui souhaitons de pouvoir se consacrer pleinement à sa famille et à ses futurs projets.

Lors de la séance du Conseil municipal du 21 avril 2022, Pierre Lebres a été élu à l'unanimité 4e adjoint en charge de l'urbanisme, du PLU, du patrimoine et des travaux.

Comprendre l'objectif « Zéro Artificialisation Nette » des sols (ZAN)



Le concept du ZAN est apparu en 2018 mais déjà la loi SRU de 2000, puis la loi ALUR en 2014 et enfin le Plan Biodiversité abordaient la lutte contre l'artificialisation des sols.

D'un point de vue comparatif à l'échelle de l'Europe occidentale, chaque français occuperait, en moyenne au sol, 443 m² de terres artificialisées. Cela représente 21 % de plus qu'un espagnol, 29 % de plus qu'un italien ou encore 36 % de plus qu'un allemand (source Eurostat).

Cette année 2022 sera donc marquée, en termes de planification territoriale, par les réflexions sur le ZAN, Zéro Artificialisation Nette, instauré par la Loi Climat et Résilience d'août 2021.

La démarche ZAN touche aux problématiques de consommation d'espaces, de production de l'habitat, d'économie et de préservation des espaces agricoles,

forestiers et naturels, à toutes les échelles. Le Pays Voironnais a souhaité mener une réflexion avec les communes sur ce sujet.

L'artificialisation s'articule autour de trois notions :

- L'imperméabilisation des sols,
- Les changements d'usage d'espaces naturels, agricoles ou forestiers vers des espaces artificialisés (altération durable des sols),
- L'étalement urbain.

La loi pose un objectif national très ambitieux, décliné en deux temps :

- L'absence d'artificialisation nette des sols en 2050,
- La réduction par deux du rythme d'artificialisation des sols sur les dix années suivant la promulgation de la loi, soit entre 2021 et 2031 par rapport à la décennie précédente, engendrant une maîtrise du développement urbain mais également rural. Celle-ci doit se traduire dans les documents de planification et d'urbanisme en instaurant un juste équilibre entre la maîtrise de l'étalement urbain, le renouvellement urbain,

l'optimisation de la densité des espaces urbanisés, la qualité urbaine, la préservation et la restauration de la biodiversité et de la nature en ville, la protection des sols des espaces naturels, agricoles et forestiers et la renaturation des sols artificialisés.

Un décret doit définir la nomenclature des sols artificialisés qui doit être appréciée dans les documents de planification et d'urbanisme.

La 1^{re} tranche de 10 ans débute à la promulgation de la loi avec un objectif de réduction de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF). C'est donc bien une réduction qui, en principe, doit être au minimum de 50 % par rapport à la consommation constatée sur les 10 années précédentes (2011 – 2021).

Les PLU

Les PLU doivent prendre en compte les objectifs de réduction de consommation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (ENAF) lors de leur première révision ou modification, suivant l'adoption du SCOT (Schéma de COhérence Territoriale) modifié de la région grenobloise.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du PLU devra au moyen d'une étude de densification démontrer qu'il n'existe plus de capacité d'aménager et de construire dans des espaces déjà urbanisés en tenant compte des capacités à mobiliser effectivement des locaux vacants, des friches.

Pour les PLU, la révision ou modification doit être approuvée au plus tard dans

un délai de 6 ans après la promulgation de la loi, **soit le 24 août 2027.**

Toutefois, notre PLU approuvé **en 2017** avait, à la demande de l'Etat, déjà bien pris en compte les dents creuses dans les zones urbanisées pour densifier et réduire la consommation des ENAF. Mais, il faudra tout de même bien vérifier que la réduction de cette consommation **d'au moins 1/3** par rapport aux 10 années précédant l'arrêt du document (2007-2017) a bien été prise en compte lors de son élaboration.

En effet, si les PLU n'ont pas été modifiés ou révisés **avant le 24 août 2027** pour intégrer ces objectifs, aucune autorisation d'urbanisme ne pourra être délivrée dans une zone AU, jusqu'à l'entrée en vigueur de la procédure engagée.

Vivre à Massieu

Un potager géré par les enfants de la cantine...

A la faveur d'un appel à projet du Pays Voironnais, les élus, l'équipe périscolaire et technique se sont mobilisés pour présenter un projet d'économie circulaire, s'appuyant donc sur la revalorisation d'objets et le recyclage des déchets.

En ré-utilisant d'anciennes caisses jetées par une entreprise métallurgique, et en triant les déchets alimentaires quotidiens de la cantine, le projet a pu obtenir un financement pour l'achat d'outils de jardinage, de terreaux, et de plants pour réaliser leur propre potager, nommé "Le carré potager"

Une prochaine signalétique financée également par la subvention sera mise en place pour présenter le logo créé et choisi par les enfants ainsi que leur propre règlement, sujet d'un long débat et d'un vote à la majorité par les classes

des élémentaires et moyens.

Nous vous réservons l'exclusivité de quelques règles en avant-première !



Les écoliers ont le droit de planter
des légumes. Les adultes ont pas
le droit de récolter, mais peuvent
déguster. Les adultes on
peuvent de souper du jardin.

Gabriel
Noémie
Élise
Sarah

le numérique à l'école...

Depuis plusieurs mois déjà, l'équipe enseignante dispose d'outils numériques interactifs qui changent l'approche pédagogique de l'enseignement classique. Nous avons demandé à Neusa, institutrice du cours élémentaire de nous faire les premiers retours d'expérience.

Les VPI (Vidéoprojecteurs interactifs) : tableaux blancs disposés en plus du tableau noir traditionnel, ils permettent la projection de documents, photos et vidéos à partir du PC enseignant tout en étant interactif.

En maternelle, les VPI sont utilisés quotidiennement par les enseignantes mais aussi par les élèves (interactivité du tableau) sur le temps d'accueil pour les rituels du matin (date, prénom...).



En CP, toute la séance de lecture est réalisée avec ce nouvel outil.

Pour les plus grands, les VPI sont utilisés de manière plus ponctuelle mais régulière pour différents enseignements (maths, questionner le monde, sciences, histoire, géographie...).

Pour toutes les classes, ils sont devenus des supports visuels dans différents domaines (pour voir les instruments découverts en musique, pour illustrer les exposés des élèves, pour illustrer un animal ou un fruit inconnu ou pour partager un instant de vie d'un

couple de cigognes à Sarralbe et de leurs cigogneaux...)



Les 14 ordinateurs portables reconditionnés

Ils sont répartis dans 3 classes et ils sont utilisés dès la GS.

Par petits groupes, les élèves utilisent le traitement de texte pour la production d'écrit et des logiciels pédagogiques en lecture, calcul et programmation.

➡ Bonne retraite Anna !



Le 31 mars dernier, Anna Gillet a dorloté les petits de maternelle pour sa dernière journée de travail puisqu'après de nombreuses années de service au sein de notre école, elle a décidé de mettre un terme à son métier d'Atsem pour mieux prendre soin de sa santé.

Accueillir les enfants, rassurer les parents, assister les maîtresses... Anna a toujours su montrer beaucoup de dou-

ceur et de patience dans l'exercice de ses fonctions.

Nous la remercions chaleureusement pour ses longues années au service de nombreuses générations d'enfants du village.

➡ De nouveaux exposants sur le marché de Massieu

Comme les habitués ont pu le constater, de nouveaux exposants sont venus étoffer les bancs de notre marché depuis quelques semaines.



Dylan Martin, de la boucherie « Aux Rôtis du Coin », vient proposer des plats traiteur, de la viande et de quoi alimenter les barbecues du week-end.

Mme Gendre de la boulangerie de Miribel les Echelles vend des pains spéciaux variés, des viennoiseries originales en petits et grands formats ainsi que du salé.



Nous avons aussi retrouvé avec plaisir, après la pause hivernale, les Paniers de l'Ainan, leurs légumes bio et leurs semis.

Et toujours présents... Vrac en Char treuse, Poulet Rotix et la fromagerie des Entremonts.

➡ Préparons notre prochaine Fête des Saveurs !

Le 09 octobre prochain aura lieu la 9^e Fête des Saveurs et des Savoirs Faire

sur le thème du Pain.

Comme chaque année le CCAS organisera un repas, des animations (activités autour de la farine, confection de pains...), un espace de jeux en bois pour les enfants et une tombola.

Nous faisons appel à la générosité des particuliers et des entreprises pour offrir les lots : objets, bons cadeaux, avoirs... qu'il est possible de déposer en mairie dès maintenant. Nous vous rappelons que l'ensemble des bénéfices récoltés lors de la tombola est affecté aux missions du CCAS.

📌 Cérémonie commémorative du 8 mai

Parti du parvis de la mairie, le défilé constitué de la délégation du centre de secours du Val d'Ainan avec de jeunes sapeurs-pompiers volontaires, du porte-drapeau de la commune, des élus du Conseil municipal, des enfants et du public a rejoint le monument aux morts.



Après le discours du maire et le message de Geneviève Darrieussecq, secrétaire d'Etat auprès de la ministre des Armées, 5 enfants de l'école ont lu le poème « Hymne à la Liberté » écrit par Pierre Fabre prisonnier de guerre au stalag 17 en Silésie.

Après la lecture des noms des « morts pour la France » inscrits sur le monument, il a été procédé au dépôt de gerbe avec un ancien combattant suivi de la sonnerie aux morts, de la

minute de silence et du refrain de la Marseillaise. A l'issue, les participants se sont retrouvés à l'orangerie pour partager le verre de l'amitié offert par la municipalité.

Encore un grand merci au jeune porte-drapeau, aux enfants de l'école et à la directrice de l'école pour leur participation à la cérémonie.

Et si l'on parlait écologie ?

« *Le peu qu'on peut faire, le très peu qu'on peut faire, il faut le faire !* »

Théodore Monod - naturaliste, explorateur, et humaniste français

📌 Inauguration des composteurs collectifs du Parc de la Murgière

Le 11 mars 2022 a eu lieu l'inauguration des composteurs situés dans le parc de la Murgière. Nous rappelons que ces composteurs sont à disposition de toutes personnes désireuses de vouloir les utiliser.

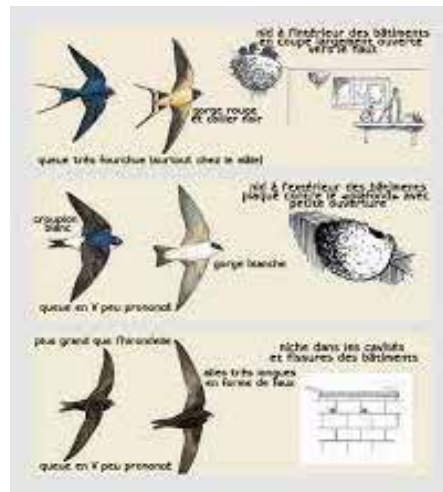
Suite au sondage distribué avec le dernier bulletin municipal, vous avez été nombreux à nous demander plus d'informations sur les pratiques de compostage.



A noter : les sacs compostables fournis par le Pays Voironnais ne peuvent être jetés dans les composteurs individuels ou collectifs, ils ne sont utilisables que pour la collecte de vos poubelles afin de réaliser le compostage industriel porté en température par le site de la Buisse.

📌 Pose de Nichoirs sur les bâtiments municipaux

Depuis fin février, deux nichoirs à hirondelles ont été posés sur les façades de l'école et deux autres sur les façades de la Mairie ainsi qu'un nichoir à chauves-souris.



En ces périodes de nidification des oiseaux, nous attirons votre attention sur quelques règles et bons principes.

Il est recommandé de ne plus tailler les haies ni d'élaguer les arbres entre début mars et fin août, afin que les oiseaux puissent nidifier en paix. Attention, la taille des haies le long de la voirie doit être effectuée à l'automne ou pendant l'hiver. Les haies doivent être protégées et sauvegardées, les oiseaux et la faune des jardins vous en remercient !

Avec la venue du printemps, la reproduction des oiseaux commence et de nombreux oisillons peuvent tomber du nid. Est-il blessé ? si oui, contacter directement le centre de Sauvegarde du Tichodrome **04 57 13 69 47**.

Il est également rappelé que les nids d'hirondelles et de martinets sont protégés au même titre que ces oiseaux par l'article L 411-1 et suivants du code de l'environnement et l'arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection. Il est donc formellement interdit de procéder à la destruction des nids.

➡ Réseau Loup Lynx



Lors du dernier bulletin municipal, nous avons rédigé un article concernant le réseau Loup Lynx et ses référents. A ce jour, la commune dispose d'un nouveau référent, en l'occurrence Monsieur Prieur Sylvain. Si lors de vos balades ou pour toutes autres occasions, vous êtes amenés à avoir une interrogation concernant

la présence d'un de ces deux mammifères, merci de prendre contact avec Mr Prieur via notre secrétariat : il pourra vous informer de la procédure à suivre.

■ La vie de nos associations

Retrouvons-nous le samedi 11 juin 2022

1^{er} challenge "merdier" et 6^e rencontre des guenilles au stade Thierry Merlin de Massieu

Programme de la journée

A partir de 9h00 : challenge "merdier", différentes équipes à 10 pour un p'tit tournoi (sur invitation)

A partir de 12h00 : repas, open bar de 12h à 14h

A partir de 16h00 : participation à la rencontre Guenilles et au barbecue le soir.



Participation joueur : **15 euros** pour l'ensemble de la journée

Amicale des donneurs de sang de la vallée de l'Ainan

Le vendredi 1^{er} avril dernier s'est tenue l'assemblée générale des donneurs de sang, à St-Geoire-en-Valdaine.

Au total, 25 donneurs ont été honorés (12 femmes et 13 hommes). M. Christophe Brigard, de St-Geoire, a reçu l'insigne d'or pour ses 100 dons.

L'Amicale a également attribué 2 médailles du mérite du don du sang lors de cette soirée : Mme Jocelyne BORDES de Massieu, fervente bénévole et déléguée, ainsi que Mme Carole RIOCHE, présidente de l'association.

POINT DES COLLECTES de 2022

- collecte du 21.02 : 95 donneurs

dont 9 nouveaux

- collecte du 25.04 : 78 donneurs dont 4 nouveaux

Prochaines collectes estivales :
à la salle polyvalente de la Martinette, de 16 h 00 à 19 h 30 :

- le lundi 20 juin
- le lundi 18 juillet
- le lundi 8 août

Inscription possible (mais non obligatoire) sur **dondesang.efs.sante.fr**

**Merci pour votre générosité !
Les malades ont besoin de vous.**

➡ 5 pompiers valdainois au cross national sapeurs-pompiers

Suite au cross qualificatif du mois de novembre 2021 à Saint Laurent du Pont pour la première fois, 5 de nos sapeurs-pompiers ont obtenu leurs qualifications au cross national du 26 mars 2022 à Lamotte Beuvron dans le Loir et Cher.

Disputé sous un soleil radieux et dans un site non moins magnifique de 400 hectares de la fédération française d'équitation, ces derniers n'ont pas démerité et se classent respectivement, de gauche à droite sur la photographie.



54^e Ogier-Collin Julie en junior féminine, 237^e Chaboud Jean-Michel en vétéran 2, 191^e Ogier-Collin Emilie en sénior féminine, 121^e Caillet-Rousset Ingrid en vétéran féminine, 133^e Ogier-Collin Pascal en vétéran.

Le niveau de cette compétition est de plus en plus élevé, témoin le vainqueur de la course sénior, un Français qui a fini 12^e au marathon des JO de Tokyo.

Activité du centre d'incendie et de secours

L'activité du centre d'incendie et de secours augmente d'année en année.

En 2021, les pompiers ont été confrontés à 329 interventions, ajouté à cela les

interventions de commandement et les gardes véhicules médicalisés pour notre infirmière (bientôt rejointe par une deuxième collègue). C'est donc en moyenne plus d'une intervention par jour. Sur le secteur de premier appel, ce sont 248 interventions qui ont été réalisées, le reste l'est en renfort sur les secteurs voisins.

Pour 2022, déjà 118 interventions ont été réalisées à fin avril plus 16 de commandement.

Concernant l'amicale, cela fait déjà 20 ans que les centres de Massieu et Saint-Geoire-en-Valdaine sont regroupés. Elle vous propose une journée d'animations le 15 octobre prochain, réservez d'avance la date !

Une très belle saison pour Massieu ski club !

Samedi 26 mars, le Massieu ski club

a conclu la saison par la remise des médailles à la salle polyvalente. Enfants, parents et accompagnateurs étaient nombreux pour assister à ce rendez-vous reporté depuis 2019. La cérémonie a été suivie d'un repas et d'une soirée dansante très conviviale.



Une belle exposition d'aquarelles

Le week-end des samedi 30 avril et dimanche 1er mai, après 2 ans d'absence, les 21 artistes de l'atelier d'aquarelles du club de l'Amitié de Massieu ont investi la salle de la Murgière pour y exposer quelques 132 tableaux (aquarelle, pastel et crayon). Les thèmes

qui avaient été retenus pour cette année étaient la musique et les animaux au sens large (insectes ou oiseaux). Le public était au rendez-vous puisque plus de 210 personnes sont venues admirer les différents tableaux bien mis en valeur dans cette salle. Le samedi soir, lors du vernissage, une soixantaine de personnes parmi eux des peintres, des élus et le bureau du club de l'Amitié ont répondu à l'invitation des artistes pour échanger sur les techniques employées et leurs univers artistiques. Merci encore pour nous avoir fait partager votre passion.



Zoom sur...

Conférence Alimentation Saine à Massieu !

Le 10 juin prochain à 19 h, Mme DONADIO-ANDREI, docteur en biochimie propose une conférence, destinée aux adultes.

Lipides saturés, insaturés, acides gras essentiels, mauvais sucres, édulcorants, perturbateurs endocriniens et additifs alimentaires. Comment s'y retrouver ? Comment faire les bons choix ? Autant de thèmes qui seront abordés pour vous aider à optimiser votre capital santé.

Conférence d'information et de sensibilisation sur les liens entre l'Alimentation et la Santé


Et si une meilleure alimentation pouvait empêcher tout ça ?

19h Grand Public
TARIF LIBRE

Vendredi 10 juin 2022

Salle des fêtes de MASSIEU

Animée par le Dr Sandrine DONADIO-ANDREI
 (Biochimiste et Biologiste des sucres)


 Renseignements au 06 63 99 46 52

Nous vous attendons nombreux !

Prêt d'un broyeur à végétaux

La commune via la Communauté d'agglomération du Pays Voironnais vous offre la possibilité de louer un broyeur à végétaux.



Pour le réserver en tant que particulier

- Rendez-vous sur la nouvelle plateforme en ligne permettant d'accéder aux déchèteries du Pays Voironnais : **www.dechets.paysvoironnais.com**.
- Connectez-vous à votre espace personnel (en tant qu'utilisateur des déchèteries vous avez dû recevoir récemment un mail afin de mettre à jour vos identifiants et mot de passe)
- Cliquez sur les rubriques « Mes démarches en ligne » puis « Emprunter un broyeur de végétaux. » et suivez les instructions.

➡ **UKRAINE, vous avez répondu présents !**

La générosité des Massieutins associée à celle des habitants de Velanne a permis de transmettre plus de 60 kg de matériel de secours, d'hygiène, de duvets et kits pour bébés aux équipes de la protection civile de Grenoble.

Des vêtements ont été collectés également. Certains ne rentraient pas dans les critères de la liste établie par la protection civile mais restent à disposition d'autres associations locales œuvrant dans le cadre de la solidarité des familles ukrainiennes.

Le CCAS a été contacté très récemment par l'association Coublevie Accueil qui est en relation avec l'organisation franco-ukrainienne de Coublevie pour collecter des chaussures de randonnée pointure 40 et plus pour les soldats ukrainiens.

Vous pourrez déposer vos dons en mairie jusqu'au 20 Mai. Un convoi partira pour l'Ukraine la semaine suivante. Merci à Tous pour votre solidarité.



**Pour un
comportement
de bon
voisinage...**

➡ **Nuisances sonores**

L'arrêté préfectoral n° 97-5126 du 31 juillet 1997 précise les horaires autorisés pour les travaux sonores de bricolage (perceuse, scie, etc) et de jardinage (tondeuse à gazon, motoculteur, etc.) :

- les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 19 h 30,
- les samedis de 9 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 19 h 00,
- les dimanches et jours fériés de 10 h 00 à 12 h 00.

Attention, le tapage nocturne n'est pas le seul à pouvoir être sanctionné. Avant 22 h 00, tout bruit gênant peut l'être. Alors, pensez à baisser le volume de la sono. Celui-ci n'est pas un gage de réussite de vos fêtes ou anniversaires et la moindre des choses, c'est déjà d'avertir le voisinage et de penser à eux.

➡ **Nos amis les bêtes**



Si les chiens sont les bienvenus sur l'espace public, leurs déjections le sont beaucoup moins : elles salissent les espaces verts et participent à la prolifération des microbes. Bien que n'importe quel déchet déposé sur le sol puisse gâcher une promenade, rien n'égale des crottes de chien non ramassées. De quoi vous mettre de mauvaise humeur...

Donc pour le respect de tous, il vous est donc demandé lors de vos sorties avec votre animal de compagnie préféré de ramasser ses déjections.

➡ **Erratum**

Suite à la publication d'une liste des professionnels de Massieu, Mme Fabienne Perrin Cocon nous apporte quelques précisions sur son activité :

" Suite à la parution de mon activité dans la liste des professionnels de Massieu, je tiens à vous apporter des précisions sur l'intitulé de mon activité.

Le terme exact est : **Assistante administrative à domicile auprès des particuliers.**

Référencée comme service à la personne, je me déplace au domicile des personnes pour toutes aides administratives, je peux ainsi faire bénéficier mes clients de 50% en crédit d'impôt "

Nous en profitons pour rappeler à tous les professionnels de la commune qu'ils peuvent bénéficier d'une page de présentation dédiée à leur activité sur le site internet de la commune www.massieu38.fr

Contact mail : **communication.massieu@gmail.com**

➡ **Bienvenue chez vous !**



Pour cette **3^e édition, les 25 et 26 Juin**, comme chaque année, une nouvelle commune Valdaine accueille le festival Fête Comme Chez Vous. La Cie NAÛM s'installe cette fois au cœur de **Voissant** (place de l'église). Au programme de ce nouvel

opus : des artistes à découvrir, un village à explorer, des gens qui se rencontrent !

Alors, **amenez vos amis, vos amis d'amis, votre tata, votre ex, votre ainée...**

Fête Comme Chez Vous est à la fois **un projet de territoire pertinent** et **un festival expérimental impertinent**, désintéressé, inqualifiable, inquantifiable, **une nouvelle expérience rurale et pas banale !**

Le programme détaillé de la manifestation est téléchargeable sur le site internet : **www.massieu38.fr**

■ Agenda

● **Vendredi 20 mai à 18 h** : «En route vers un nouveau monde», spectacle de rue gratuit orchestré par la Compagnie des Plasticiens Volants.

Lieu : Voiron.

● **Vendredi 10 juin à 19 h** : conférence "Alimentation saine" animée par Mme Donadio-Andreï.

Lieu : salle polyvalente La Murgière.

● **Samedi 11 juin à 9 h** : 6^e rencontre et 1^{er} challenge "mercier" organisés par les Guenilles.

Lieu : Stade Thierry Merlin à Massieu.

● **Samedi 25 et dimanche 26 juin** : festival Fête comme chez Vous organisé par la Cie Naüm.

Lieu : Voissant.

■ Rappel

Abonnement au bulletin municipal numérique

Votre petit Massiotin est imprimé en couleur et distribué par les élus à fréquence trimestrielle. Aujourd'hui, une version numérique est diffusée par email : abonnez-vous dès aujourd'hui sur la page d'accueil du site internet de la mairie : **www.massieu38.fr**

Directeur de publication : Roland Besson. Délégué à la communication : Norbert Bouilhol. Ont participé à la rédaction : Séverine Viornery - Sylvie Guillemot - Stéphanie Bertrand - Etienne Pernoud - Sylvain Prieur.

informations pratiques

Secrétariat de mairie

Accueil téléphonique

04 76 07 52 79

Lundi - Mardi - Vendredi :

9h30 - 12h30 / 14h00 - 16h00

Jeudi :

9h30 - 12h30 / 14h00 - 19h00

Accueil Public

Mardi : 13h30 - 15h30

→ urbanisme seulement

Jeudi : 16h00 - 19h00

→ toutes démarches hors urbanisme

Courriel

[mairie.massieu@](mailto:mairie.massieu@paysvoironnais.com)

paysvoironnais.com

École

04 76 07 18 29

Garderie périscolaire

06 25 52 74 17

Halte-garderie

itinérante de la Valdaine

06 85 74 01 69

Relais Petite Enfance

06 98 02 51 81

NUMÉROS UTILES

SAMU 15

Sapeurs-pompiers 18

Gendarmerie 17

Préfecture de l'Isère à
Grenoble

04 76 60 34 00

Sous-Préfecture de La
Tour du Pin

04 74 83 29 99

Communauté
d'Agglomération du
Pays Voironnais

04 76 93 17 71

Centre des finances
publiques de Voiron

04 76 67 04 40

Centre des impôts
Voiron Trésorerie

04 76 05 88 35